

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010

27 ET 28 JUILLET

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
ASIGNER ET A EXECUTER UN MARCHE DE TRAVAUX
« ASCENSEURS, MONTE-CHARGES » RELATIF
A LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
REGROUPANT LA BIBLIOTHEQUE, LE CENTRE CULTUREL,
L'ADMINISTRATION ET LES SERVICES COMMUNS
DE L'UNIVERSITE DE CORSE A CORTE**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION,
DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL.

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter un marché de travaux relatif à la construction d'un ensemble immobilier regroupant la bibliothèque, le centre culturel, les locaux administratifs et les services communs de l'Université de Corse.

1- Nature et étendue des besoins à satisfaire

L'opération a pour objet la construction, sur une parcelle de 14.400 m² située sur le campus Grossetti, d'un ensemble immobilier destiné à accueillir la Bibliothèque (5 100 m²), le Centre Culturel (1 100 m²) et les Services Administratifs (2 800 m²) de l'Université de Corse.

Le projet intègre l'aménagement des abords et du front urbain, et la construction d'un parking couvert sur 3 niveaux de 258 places.

Les études de conception ont été réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée des cabinets d'architecture :

- Sarl Alpha Architecture,
- Sarl Guerrini-Girard
- Sarl Iles - Beauce-Ledoux

et du bureau d'études :

- Sa Berim

Le contrôle technique est assuré par la société SOCOTEC, et la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé par la société C2S Ingénierie.

2- Coût prévisionnel

L'opération de travaux est allotie, la consultation porte sur 13 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés séparés.

Le coût global prévisionnel des travaux est estimé à 19.634.000 € HT (valeur mai 2010).

Le coût global de l'opération est estimé à 27 M€ HT.

3- Procédure

Par délibération n° 08/187 AC en date du 9 octobre 2008, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation des travaux.

La procédure adoptée est celle de l'appel d'offres ouvert européen définie aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux publications le mercredi 7 octobre 2009 (avis n° 39/2009-CSU) et fixait au vendredi 20 novembre 2009 la date limite de réception des offres. Le délai de 40 jours a été respecté. 39 enveloppes ont été enregistrées avant la date limite de réception des offres.

Par délibération n° 10/072 AC en date du 27 mai 2010, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif à signer et à exécuter les marchés relatifs aux lots n° 1, 3, 5, 6, 7, 10, 11, 12 et 13.

Les offres concernant le lot n° 9 « Ascenseurs, monte-charges » ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée à la demande de la commission d'appel d'offres du 25 février dernier.

Lors de sa séance du 17 juin 2010, au vu du rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres a attribué le lot n° 9.

4- Passation du marché

Les marchés sont passés avec les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT	TVA 8 %	Montant TTC
Ascenseurs, monte-charges	KONE	262 000,00	20 960,00	282 960,00

5- Planning prévisionnel

Le délai d'exécution est de 32 mois, dont 2 mois de période de préparation du chantier, à compter de la date de notification des marchés de travaux.

6- Engagement du marché

Le bilan financier prévisionnel est arrêté au montant total de 27 000 000 € HT.

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au programme 4315 Constructions Universitaires du Budget Primitif 2007 adopté par l'Assemblée de Corse le 8 mars 2007 et du Budget Supplémentaire 2008 adopté par l'Assemblée de Corse le 9 octobre 2008.

En application de l'article L. 4424.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif aux travaux de construction d'un ensemble immobilier regroupant la bibliothèque, le centre culturel, les locaux administratifs et les services communs de l'Université de Corse.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

**CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER REGROUPANT
LA BIBLIOTHEQUE, LE CENTRE CULTUREL, L'ADMINISTRATION
ET LES SERVICES COMMUNS DE L'UNIVERSITE DE CORSE**

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL
(MAI 2010)**

Maîtrise d'œuvre (cis OPC)	2 033 920,00 €
Indemnités concepteurs non retenus	165 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage (programmiste + HQE)	60 300,00 €
Contrôle technique	60 000,00 €
Coordination S.P.S	25 000,00 €
Travaux	17 262 000,00 €
Lots attribués	2 372 000,00 €
Lots non attribués	
Equipements et mobilier	2 500 000,00 €
Aléas et provision pour actualisations et révisions des prix	2 451 780,00 €
Divers : constitution de dossiers, maquette, relevés complémentaires, insertions presse	70 000,00 €
TOTAL	27 000 000,00 € HT
	Soit 29 800 000 € TTC

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 10/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
 HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
 A SIGNER ET A EXECUTER UN MARCHE DE TRAVAUX RELATIFS
 A LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER REGROUPANT
 LA BIBLIOTHEQUE, LE CENTRE CULTUREL, L'ADMINISTRATION
 ET LES SERVICES COMMUNS DE L'UNIVERSITE DE CORSE A CORTE**

SEANCE DU

L'An deux mille dix et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,
- VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU** la délibération n° 08/164 AC de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2008 adoptant le Budget Supplémentaire 2008,
- VU** la délibération n° 08/187 AC de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2009 approuvant la phase « Projet » des études et habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché de travaux « Ascenseurs, monte-charges » relatif à la construction d'un ensemble immobilier regroupant la bibliothèque, le centre culturel, l'administration et les services communs de l'Université de Corse à Corte.

Lot	Entreprise	Montant HT	TVA 8 %	Montant TTC
Ascenseurs, monte-charges	KONE	262 000,00	20 960,00	282 960,00

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI